

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant PHARE FAMILIAL INC.	Numéro de permis 2018346	Date d'inspection Le 20 août 2019	
Nom de l'établissement Service de garde du Phare familial 2		Numéro de téléphone (506) 856-4943	
Adresse 46 rue Upton Moncton NB E1E 3Z1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(2) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque personne avant qu'elle ne devienne un membre du personnel. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	12(2)	27 mai 2019	20 août 2019
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	12(3)	27 mai 2019	20 août 2019
13(2) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut employer ou engager de toute autre manière comme membre du personnel une personne : a) soit déclarée coupable d'une infraction figurant à l'annexe B pour laquelle un pardon ou une suspension du casier n'a pas été accordé. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	13(2)(a)	27 mai 2019	20 août 2019
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant. Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Calendrier à l'entrée du local avec l'activité principale de la journée. De plus, il y a aussi le e groupe facebook privé de la garderie.	21	27 mai 2019	20 août 2019
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (v) une copie de la vérification de son casier judiciaire ou de la vérification de ses antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(c)(v)	27 mai 2019	20 août 2019

Commentaires généraux

La garderie rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio.

\*Les après-classe ont fait une sortie extérieure, 20 août, au Hop Skip n'Jump.

\*Ne pas oublier que l'éducatrice qui n'a pas son cour de RCR ne peut pas s'occuper seule d'un groupe d'enfant.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 août 2019

Date

original signé par

Diane Gaudreau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 août 2019

Date